



## **CONSEIL MUNICIPAL** **du 11 avril 2016**

L'an deux mil seize, le onze avril, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

**Étaient présents :** Mmes TESSIER, INSERGUET, BOILEAU, ABGRAL, DE CALBIAC, ARMINGAUD, BITARD, RICOU  
MM. JAMPIERRE, LEMAITRE, VIAUD, TESSIER, MEYSTRE, DAVID, PATTEDOIE, VILLA, RAMA

Formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Mme LECHEVALLIER (excusée, pouvoir donné à Mme DE CALBIAC)  
Mme DOS SANTOS (excusée)  
M. PLANTIER (excusé, pouvoir donné à M. MEYSTRE)  
M. LECHEVALLIER (excusé, pouvoir donné à Mme INSERGUET)  
M. ARCICAULT (excusé, pouvoir donné à Mme BITARD)

**A été élue secrétaire :** Madame Nicole INSERGUET

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des comptes administratifs 2015 de la Commune et des budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière
2. Approbation des comptes de gestion 2015 du Receveur Municipal pour la Commune et les budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière
3. Affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le budget de la Commune et les budgets annexes des ports d'Arceau et de La Baudissière
4. Vote des Budgets Primitifs 2016 (Commune, Ports Arceau et La Baudissière)
5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
6. Modification du tarif de location de la salle des fêtes
7. Mandat spécial Salon des Maires du 31 mai au 2 juin 2016
8. Désignation d'un Correspondant Défense suite à la démission de M. LAVILLE

9. Désignation d'un délégué SDEER suite à la démission de M. LAVILLE
  10. Election d'un conseiller municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en lieu et place d'un membre élu démissionnaire
  11. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour l'achat de panneaux de signalisation
  12. Acquisition de terrains cédés par la SAFER
  13. Révision du plan de financement des travaux de rénovation thermique avec acquisition d'une chaudière à granulés pour l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire de l'école élémentaire : demande de subvention D.E.T.R. et fonds de soutien à l'investissement public local
  14. Convention de mise à disposition du C.R.E.R. de nos toitures pour des projets photovoltaïques participatifs (DEMOSOL)
- Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

### Questions diverses

\_\_\_\_\_

Monsieur le Président ouvre la séance.

Avant de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

### **1. Approbation du compte de gestion 2015 de la commune et des budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière présenté par le Receveur Municipal**

Monsieur le Président demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015 de la commune et des budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière transmis par le receveur municipal avec lequel le compte administratif de la commune se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	Excédent reporté	22 448,61 €	631 331,62 €	653 780,23 €
	Réalisations	710 200,48 €	3 846 878,76 €	4 557 079,24 €
	<b>Total</b>	<b>732 649,09 €</b>	<b>4 478 210,38 €</b>	<b>5 210 859,47 €</b>
Dépenses	Déficit reporté			- €
	Réalisations	912 986,27 €	3 389 747,00 €	4 302 733,27 €
	<b>Total</b>	<b>912 986,27 €</b>	<b>3 389 747,00 €</b>	<b>4 302 733,27 €</b>
<b>Résultat propre de l'exercice</b>		- 202 785,79 €	457 131,76 €	254 345,97 €
<b>Résultat de clôture</b>		- 180 337,18 €	1 088 463,38 €	908 126,20 €

BUDGET ANNEXE PORT ARCEAU		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	Excédent reporté		64 919,29 €	64 919,29 €
	Réalisations	63 173,74 €	58 032,41 €	121 206,15 €
	Total	63 173,74 €	122 951,70 €	186 125,44 €
Dépenses	Déficit reporté	17 580,49 €		17 580,49 €
	Réalisations	43 835,59 €	55 674,26 €	99 509,85 €
	Total	61 416,08 €	55 674,26 €	117 090,34 €
Résultat propre de l'exercice		19 338,15 €	2 358,15 €	21 696,30 €
Résultat de clôture		1 757,66 €	67 277,44 €	69 035,10 €
BUDGET ANNEXE PORT BAUDISSION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	Excédent reporté	45 624,71 €	49 790,10 €	95 414,81 €
	Réalisations	109 774,85 €	16 583,72 €	126 358,57 €
	Total	155 399,56 €	66 373,82 €	221 773,38 €
Dépenses	Déficit reporté			- €
	Réalisations	145 896,45 €	39 170,24 €	185 066,69 €
	Total	145 896,45 €	39 170,24 €	185 066,69 €
Résultat propre de l'exercice		- 36 121,60 €	- 22 586,52 €	- 58 708,12 €
Résultat de clôture		9 503,11 €	27 203,58 €	36 706,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion de la commune et de ses budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière pour l'exercice 2015 établi par Monsieur le Receveur Municipal.

## 2. Approbation du compte administratif 2015 de la Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif communal de l'exercice 2015, qui retrace l'exécution du budget communal et de ses budgets annexes de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice résumés par les tableaux ci-dessous :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE														
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)											
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL																					
Résultats reportés			/	631	331	62				22	448	61				653	780	23			
Opérations de l'exercice	3	389	747	3	846	878	76	912	986	27	710	200	48	4	302	733	27	4	557	079	24
TOTAUX	3	389	747	4	478	210	38	912	986	27	732	649	09	4	302	733	27	5	210	859	47
Résultats de clôture			/	1	088	463	38	180	337	18		/			/				908	126	20
Restes à réaliser (+ Provisions)			/		/			416	774	09	19	725	00		416	774	09		19	725	00
TOTAUX CUMULÉS			/	1	088	463	38	597	111	27	19	725	00		416	774	09		908	126	20
RÉSULTATS DÉFINITIFS			/	1	088	463	38	577	386	27		/			/				511	077	11

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT						ENSEMBLE					
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)		

BUDGET ANNEXE PORT D'ARCEAU

Résultats reportés			/			64	919	29			17	580	49			/			17	580	49			64	919	29
Opérations de l'exercice		55	674	26		58	032	41		43	835	59		63	173	74		99	509	85		121	206	15		
TOTAUX		55	674	26		122	951	70		61	416	08		63	173	74		117	090	34		186	125	44		
Résultats de clôture			/			67	277	44			/			1	757	66			/			69	035	10		
Restes à réaliser			/				/				/				/				/				/			
TOTAUX CUMULÉS			/			67	277	44			/			1	757	66			/			69	035	10		
RÉSULTATS DÉFINITIFS			/			67	277	44			/			1	757	66			/			69	035	10		

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT						ENSEMBLE					
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)		

BUDGET ANNEXE PORT BAUDISSIERE

Résultats reportés			/			49	790	10			/			45	624	71							95	414	81
Opérations de l'exercice		39	170	24		16	583	72		145	896	45		109	774	85		185	066	69		126	358	57	
TOTAUX		39	170	24		66	373	82		145	896	45		155	399	56		185	066	69		221	773	38	
Résultats de clôture			/			27	203	58			/			9	503	11			/			36	706	69	
Restes à réaliser			/				/				/				/				/				/		
TOTAUX CUMULÉS			/			27	203	58			/			9	503	11			/			36	706	69	
RÉSULTATS DÉFINITIFS			/			27	203	58			/			9	503	11			/			36	706	69	

Conformément à l'article L212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame TESSIER Elodie, 1<sup>ère</sup> adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière.**

### 3. Affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le budget de la Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la Commune,
- Constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de

**1 088 463.38 €**

Et après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit au Budget Primitif 2016 :**

a. <u>Résultat de l'exercice N</u> (+ excédent) ou (- déficit)	+ 457 131.76 €
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif N-1 (si déficit) R 002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 631 331.62 €
<b>Résultat à affecter : d. = a + b</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D002 du Budget	<b>1 088 463.38 €</b>

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1</u>	
D 001 (besoins de financement)	- 180 337.18 €
R 001 (excédent de financement)	
f. <u>Montant des restes à réaliser d'investissement N-1 : dépenses</u>	- 416 774.09 €
g. <u>Montant des restes à réaliser d'investissement N-1 : recettes</u>	+ 19 725.00 €
<b>Besoin de financement total (e+f+g) à couvrir par affectation au 1068</b>	<b>577 386.27 €</b>
Affectation complémentaire en réserves au 1068	0
DECISION D'AFFECTATION :	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum pour la couverture du besoin de financement	<b>577 386.27 €</b>
2) Report en exploitation R 002	<b>511 077.11 €</b>

#### **4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016**

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2016 communiqué par les services fiscaux,

Considérant le montant des bases notifiées pour 2016 et leur variation par rapport aux bases effectives 2015,

Considérant que si les taux d'imposition adoptés en 2015 étaient augmentés de 2 % en 2016, les bases génèreraient un produit fiscal de 2 289 353 € pour le budget primitif 2016,

Considérant le contexte économique et social,

Le Conseil Municipal **décide à la majorité, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. PATTEDOIE) et 1 Abstention (M. VILLA) d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales de 2 %** et de voter en conséquence les taux des trois taxes locales pour l'exercice 2016 ainsi qu'il suit:

	Rappel taux 2015	Vote taux 2016
<b>Taxe d'habitation</b>	7,14 %	<b>7,28 %</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	21,75 %	<b>22,19 %</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	72,03 %	<b>73,47 %</b>

#### **5. Vote du Budget Primitif 2016 du Port d'Arceau (voir détails en mairie)**

**Vote du Budget Primitif 2016 du Port de La Baudissière (voir détails en mairie)**

**Vote du Budget Primitif 2016 de la commune (voir détails en mairie)**

## **6. Modification du tarif de location de la salle des fêtes**

Monsieur Patrick JAMPIERRE expose que la proposition sur la révision des tarifs de location de la salle des fêtes n'est pas suffisamment avancée pour être délibérée au cours de la présente séance **et sera reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.**

## **7. Mandat spécial Salon des Maires du 31 mai au 2 juin 2016**

Monsieur le Président rappelle l'annulation du Salon des Maires/Congrès des Maires en novembre 2015 suite aux attentats à PARIS, et informe de son report du 31 mai au 2 juin prochain, Porte de Versailles et de son souhait d'y participer.

Il demande au Conseil Municipal la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de missionner Monsieur le Maire pour se rendre au Salon des Maires/Congrès des Maires, du 31 mai au 2 juin 2016, Porte de Versailles, à PARIS et de prendre en charge les frais d'inscription au Congrès des Maires pour un montant de 90 euros ainsi que les frais de transport et d'hébergement occasionnés par ce déplacement.**

Les frais seront remboursés au vu des justificatifs des dépenses engagées.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget 2016.

## **8. Désignation d'un Correspondant Défense suite à la démission de Monsieur LAVILLE**

Suite à la démission de Monsieur Lionel LAVILLE de son mandat de conseiller municipal, Monsieur le Président explique qu'il convient de pourvoir à son remplacement en qualité de « Correspondant Défense ».

Monsieur PATTEDOIE Daniel propose sa candidature.

Après avoir procédé au vote, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur PATTEDOIE Daniel comme « Correspondant Défense ».**

## **9. Désignation d'un délégué SDEER suite à la démission de Monsieur LAVILLE**

Suite à la démission de Monsieur Lionel LAVILLE de son mandat de conseiller municipal, Monsieur le Président explique qu'il convient de pourvoir à son remplacement en qualité de délégué auprès du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime.

Monsieur PATTEDOIE Daniel propose sa candidature.

Après avoir procédé au vote, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur PATTEDOIE Daniel, délégué auprès du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime.**

## **10. Election des membres du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que Madame Elodie TESSIER a démissionné de son mandat de membre élu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il expose que conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale élus par le Conseil Municipal en son sein, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Il rappelle, enfin, que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 7 avril 2014, à 8 (huit) le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au 4ème alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Considérant que, pour pourvoir le siège laissé vacant, il ne reste aucun candidat sur la seule liste présentée lors de l'élection des membres du C.C.A.S. le 7 avril 2014, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale.

Une liste de 4 candidats est déposée :

**Liste Nicole INSERGUET – Pascale DE CALBIAC – Yvette ABGRAL – Jacqueline RICOU**

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22  
A déduire, bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Nombre de sièges à pourvoir : 4  
Quotient électoral : 5.5

**La liste Nicole INSERGUET a obtenu 22 voix, donc 4 sièges.**

**Le Conseil Municipal déclare :**

**Madame Nicole INSERGUET**

**Madame Pascale DE CALBIAC**

**Madame Yvette ABGRAL**

**Madame Jacqueline RICOU**

élues pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **11.Demande de subvention au titre du produit des amendes de police : programmation 2016**

Monsieur le Président donne connaissance de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime en date du 17 février 2016 précisant les types d'opérations éligibles à la répartition du produit des amendes de police perçu en 2015, à savoir :

Réalisation de parkings

Réalisation d'abris voyageurs

Petites opérations de sécurité et notamment la signalisation verticale et horizontale.

Il rappelle que des crédits sont inscrits au budget 2016 pour la création d'un parking rue des Anciens Combattants suivant un devis réalisé par la Société COLAS pour un montant de

108 811.85 € HT et propose de solliciter une subvention du Département pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, de 25 % du montant des travaux plafonné à 100 000 € HT, pour les travaux de création du parking rue des Anciens Combattants inscrits au budget 2016.**

#### **12.Acquisition de terrains cédés par la SAFER**

Monsieur le Président expose que la décision d'acquiescer ou non des terrains cédés par la SAFER, en vue de faciliter l'installation d'une exploitation agricole, est conditionnée aux résultats des profils de sols à réaliser par la chambre d'agriculture courant avril-mai.

En conséquence, il propose **de reporter la décision d'achat à l'ordre du jour du conseil municipal de juin.**

#### **13.Demandes de subventions - Travaux d'amélioration énergétique du groupe scolaire – remplacement chaudière**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 30 mars 2015 portant décision d'entreprendre des travaux d'amélioration thermique et énergétique dans l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire de l'école élémentaire et la délibération en date du 14 décembre 2015 portant modification du plan de financement de ces travaux.

Il informe l'assemblée qu'au regard de l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre en charge de la phase opérationnelle de ce dossier et de la création du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), il convient de réviser le plan de financement proposé comme suit :

remplacement huisseries	22 169.81 € HT
travaux chaudière et réseau groupe scolaire	166 088.70 € HT
maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage	13 360.00 € HT
<b>COUT TOTAL</b>	<b>201 618.51 € HT</b>

Soit 241 942.21 € TTC.

Il présente Le nouveau plan de financement du projet :

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE BATIMENTS GROUPE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE DONT CHAUDIERE GRANULES BOIS			
TRAVAUX	HT	TVA	TTC
Remplacement des huisseries (devis Idéal Menuiserie)	22 169,81 €	4 433,96 €	26 603,77 €
Travaux chaudière et réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments groupe scolaire	166 088,70 €	33 217,74 €	199306,44
Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage	13 360,00 €	2 672,00 €	16032
<b>TOTAL</b>	<b>201 618,51 €</b>	40 323,70 €	241 942,21 €
FINANCEMENTS sur HT	assiette dépenses éligibles	Financements	taux sur coût HT opération
F.R.E.E. (Région / ADEME) (acquise) 25% sur dépenses éligibles	179 448,70 €	44 795,00 €	22%
D.E.T.R. (Etat) 25% sur dépenses éligibles	201 618,51 €	50 404,63 €	25%
F.S.I.P.L.(Etat) 30% sur dépenses éligibles	179 448,70 €	53 834,61 €	27%
Conseil Départemental 6% sur dépenses éligibles	179 448,70 €	10 766,92 €	5%
Commune 20% sur dépenses HT	201 618,51 €	41 817,35 €	21%
<b>TOTAL</b>		<b>201 618,51 €</b>	100%
TVA		40 323,70 €	
<b>Total financement commune sur TTC</b>		<b>82 141,05 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le nouveau plan de financement présenté ci-avant pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et énergétique dans les bâtiments du groupe scolaire de l'école élémentaire consistant en l'acquisition d'une chaudière à granulés avec la mise en place d'un réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire et avec remplacement des menuiseries extérieures, pour un coût total de 201 618.51 € HT, prestations intellectuelles incluses, soit 241 942.21 € TTC.**

- **de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. de 25 % des dépenses éligibles, soit une subvention de 50 404 €.**

- **de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) de 30 % des dépenses éligibles, soit une subvention de 53 835 €.**

- **de solliciter une subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Energie de 6 % des dépenses éligibles, soit une subvention de 10 767 €.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2016.



#### **14. Convention de mise à disposition du C.R.E.R. de nos toitures pour des projets photovoltaïques participatifs (DEMOSOL)**

Monsieur le Président expose que la Commune, au titre de sa volonté de participer au développement des énergies renouvelables, a la possibilité de mettre à disposition des toitures de biens appartenant à son domaine public afin que des centrales photovoltaïques raccordées au réseau puissent y être installées et exploitées par un opérateur.

Il propose au Conseil Municipal de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, avec la Société DEMOSOL SAS dont le siège social est situé 8 rue Jacques Cartier – 79260 LA CRECHE, ayant pour objet la mise à disposition de la toiture de la ludothèque, d'une surface utile de 70 m<sup>2</sup>. Il précise que l'occupant s'engage à installer des équipements photovoltaïques sur ladite toiture et à opérer tous les aménagements techniques nécessaires. Il est responsable de l'exploitation et du fonctionnement des équipements.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ladite convention, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, avec la Société DEMOSOL SAS dont le siège social est situé 8 rue Jacques Cartier – 79260 LA CRECHE, ayant pour objet la mise à disposition de la toiture de la ludothèque, d'une surface utile de 70 m<sup>2</sup> pour une durée de 25 ans.**

L'occupant est responsable de l'exploitation et du fonctionnement des équipements. Il s'engage à prendre toutes garanties nécessaires au respect de l'environnement et des règles d'urbanisme dans le cadre de la convention.

A l'expiration de la convention, si les équipements assurent toujours leur fonction de couverture et de production d'électricité, la commune conservera les équipements sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnité pour l'occupant.

Si les équipements n'assurent plus leur fonction, l'occupant se chargera du démontage de l'installation et de la couverture de la surface occupée par les équipements.

#### **❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 7 avril 2014 (alinéa 4°)**

- **Décision n° 2016/3** : confie à la SCP d'avocats DROUINEAU-COSSET-BACLE-LE LAIN de POITIERS la mission de représenter la Commune devant le tribunal administratif de POITIERS dans le contentieux qui l'oppose à M. RETIF, pour un montant de 1 680 € TTC.
- **Décision n° 2016/4** : confie à la SCP d'avocats DROUINEAU-COSSET-BACLE-LE LAIN de POITIERS la mission de conseiller la Commune pour l'étude et la sécurité juridique de certaines procédures et de certains actes administratifs pour un montant forfaitaire de 3 840 € TTC représentant 20 heures de travail.
- **Décision n° 2016/5** : confie à la SCP d'avocats DROUINEAU-COSSET-BACLE-LE LAIN de POITIERS la mission de conseil en matière de droit d'urbanisme, de rédaction du mémoire et de représentation de la Commune devant le Tribunal Administratif de POITIERS dans le cadre d'un recours présenté par Monsieur PITON contre une décision d'opposition à déclaration préalable pour un montant maximum de 3 012 € TTC.

#### **Questions diverses**

- ❖ Madame TESSIER informe que, suite aux derniers conseils d'école, il a été décidé que, à compter de 2017, les demandes de subventions pour les coopératives scolaires des deux écoles seraient étudiées en commission Education, en rapprochement avec un état détaillé de l'ensemble des dépenses d'équipement et de fournitures effectuées sur le budget de la Commune au cours des trois derniers exercices, afin d'avoir une vision globale du montant total des dépenses liées aux affaires scolaires.

- ❖ Les membres du Conseil Municipal échangent sur la consultation locale organisée en juin prochain par le Conseil Départemental au sujet de l'instauration éventuelle du Droit Départemental de Passage (DDP) du pont de l'Île d'Oléron.

Monsieur le Maire fait part de la proposition du cabinet Cibles et Stratégies pour mener une étude d'acceptabilité portant sur « comprendre l'univers de freins et de motivations autour de la mise en place du DDP », étude menée sur le territoire de la commune de DOLUS D'OLERON après avis favorable du service de contrôle de légalité de la Préfecture, pour un montant de 5 000 € HT.

***La séance est levée à 23 h 30.***